
Assemblée communale du 8 mai 2018

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Madame Anne-Lise Jaquet, Messieurs Cyril Devenoge et Elian Volery

Présents : 72 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Muriel Chanex, Cory Fontaine, Rosa Imfeld et Denise Roth
Messieurs Frédéric Fontaine et David Pury

A 20 heures, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 17 du 27 avril 2018, par affichage au pilier public par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

En préambule, Monsieur le Président informe qu'un citoyen, en l'occurrence Monsieur Hubert Pidoux, a fait recours contre la décision de la dernière assemblée concernant le budget d'investissement 2018, raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de reporter tous les objets d'investissement pour cette assemblée. Il sera revenu plus en détail sur ce sujet lors du traitement du point n° 3 de l'ordre du jour.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissement
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Crédit d'investissement 2018
 - 3.1. Aménagement de deux arrêts de bus pour les transports publics à Aumont et Granges-de-Vesin
 - 3.2. Construction de conduites d'eau potable
 - 3.3. Construction de canalisations eaux usées et eaux claires
 - 3.4. Achat de terrain à Granges-de-Vesin
 - 3.5. Crédit d'étude pour la rénovation de la salle d'Aumont
 - 3.6. Achat de mobilier
 - 3.7. Rapport de la commission financière
 - 3.8. Approbation
4. Approbation du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
5. Approbation du règlement scolaire
6. Modification des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye, présentation et adoption
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2017

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Comptes 2017

2.1 Fonctionnement

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet de la récapitulation des comptes de fonctionnement 2017 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DE FONCTIONNEMENT	Comptes 2017	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	5'120'040.56	5'122'019.96
ADMINISTRATION	522'613.05	94'141.25
ORDRE PUBLIC	105'741.10	46'220.35
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'537'393.09	77'246.75
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	41'064.30	
SANTE	420'278.20	3'461.35
AFFAIRES SOCIALES	565'896.05	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	260'024.60	21'490.90
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	736'400.45	686'612.90
ECONOMIE	18'763.50	
FINANCES ET IMPÔTS	911'866.22	4'192'846.46
Excédents recettes fonctionnement	1'970.40	

Monsieur Clément Leu demande pourquoi le montant porté en charge du compte 990.332.00 (Amortissement supplémentaire) n'a pas été budgété.

Monsieur Sébastien Banderet répond que cette charge n'était pas prévisible. Il s'agit d'un amortissement supplémentaire lié au bon résultat de l'exercice 2017.

2.2 Investissements

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet de la récapitulation des comptes des investissements 2017 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2017	
	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	458'639.30	98'421.15
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		98'421.15
FINANCES ET IMPÔTS	458'639.30	
Excédents charges investissement		360'218.15

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2017.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 30 avril 2018 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2017 établi par la fiduciaire Fiduconseils SA. Elle a constaté que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de CHF 1'979.40 et que les comptes d'investissement présentent un excédent de charges de CHF 360'218.15. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2017 tels que présentés.

2.4 Approbation des comptes 2017

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2017 sont acceptés, à l'unanimité, par l'assemblée.

3. Crédit d'investissement 2018

Comme annoncé en préambule, Monsieur Hubert Pidoux, en tant que citoyen-contribuable comme il l'aime bien l'agréments, a fait recours contre la décision de la dernière assemblée du 12 décembre 2017 concernant le budget d'investissement 2018, ceci, et c'est important, en se basant sur le procès-verbal de cette assemblée.

Il est à relever que, selon l'article 22 de la loi sur les communes, le procès-verbal d'une assemblée communale mentionne les propositions, les décisions et les résultats de chaque vote; il contient un résumé de la discussion. En l'occurrence l'objet du recours concerne l'absence, dans ce procès-verbal, de la mention des charges financières (intérêt et amortissement) et de la couverture financière (recours à l'emprunt ou utilisation des liquidités) pour les investissements 2018 votés lors de la précédente assemblée, et c'est vrai que cette mention y fait défaut. Malgré tout, lors de chaque présentation d'un investissement, il est toujours annoncé le taux d'amortissement, taux obligatoire, qui est défini de manière légale en fonction de l'objet. Le taux d'intérêt de l'éventuel emprunt n'est souvent pas indiqué vu qu'il est actuellement très bas et n'a du coup que très peu d'influence sur les comptes, de même qu'au vu des bons exercices comptables de ces dernières années, les investissements sont amortis entièrement et financés avec les liquidités à disposition.

Tel un horloger méticuleux, Monsieur Pidoux a déniché, dans la loi sur les communes, que tout objet présenté qui ne fait mention de ces différents taux est à considérer comme une simple orientation de la part du Conseil communal. D'accord avec ce qui est explicitement mentionné dans la loi mais il est fortement douté que les personnes présentes lors de la précédente assemblée ont voté ces objets dans le sens de simples orientations, surtout qu'ils ont bien été mentionnés dans l'ordre du jour et présentés comme étant bien des investissements et non de simples bagatelles.

Le Conseil communal fait également abstraction de l'éventuelle non-recevabilité de ce recours, il peut être aisément soupçonner que sa rédaction n'est pas griffée de la propre main du recourant et qu'il est injustifiable d'accepter une main-forte extérieure. Toutefois, le Conseil communal a décidé de n'entreprendre aucune démarche contre ce recours et a décidé de faire revoter tous les dépenses du budget d'investissement 2018, ceci pour affirmer l'entière transparence prônée depuis toujours par le Conseil communal, et ainsi éviter d'étaler ce recours sur le terrain de jeu privilégié de Monsieur Pidoux, à savoir le pouvoir judiciaire malgré le fait que ce manquement ne casserait vraisemblablement pas les décisions prises. De plus, de manière sage, il s'agit à tout prix d'éviter le moindre

risque et de perdre du temps, surtout que certains travaux concernant ces investissements ont déjà été engagés.

Monsieur Pidoux, à la lecture de votre recours, la manière dont vous maîtrisez l'application de la loi sur les communes, tout comme l'habileté que vous avez, tel un chevronné comptable, il vous est renvoyé une certaine responsabilité de vous être abstenu d'intervenir lors des débats concernant les objets de votre recours, en tant que citoyen-responsable vous avez également le devoir d'implication dans le bon déroulement d'une assemblée et d'intervenir au besoin, de plus, vous étiez présent et avez même accepté ces objets sans aucune remarque !

En lieu et place de débattre sur des peccadilles ou faire de l'épicerie, c'est plutôt sur des questions financières fondamentales qu'il aimerait être répondu.

Voilà pour les explications générales concernant la raison du report des objets d'investissement 2018. Il est ouvert le débat, les questions, avant la présentation des objets points par points.

La parole n'étant pas demandée, il est passé à la présentation des investissements.

3.1 Aménagement de deux arrêts de bus pour les transports publics à Aumont et Granges-de-Vesin – CHF 50'000.-

En vue d'une future collaboration avec les Transports publics fribourgeois (TPF) dans le cadre de nos transports scolaires, une nouvelle ligne est envisagée pour desservir les villages d'Aumont et Granges-de-Vesin en direction d'Estavayer-le-Lac et retour. Elle servira également pour le transport des élèves qui fréquentent le CO de la Broye à Estavayer-le-Lac. La mise en place de cette nouvelle ligne nécessite la réalisation de deux arrêts de transports publics à Aumont et Granges-de-Vesin qui devront être adaptés aux handicapés selon la nouvelle loi sur l'égalité pour les handicapés.

Cette dépense sera couverte par les recettes courantes avec amortissement annuel de 4% (CHF 2'000.-/an).

Monsieur Clément Leu s'interroge sur le sens d'ouvrir cette nouvelle ligne du moment qu'un nouveau Cycle d'orientation (CO) verra prochainement le jour à Cugy.

Monsieur le Président précise qu'il s'agira d'aménagement simple. Les TPF desserviront le village de Granges-de-Vesin dès la rentrée scolaire 2018-2019 uniquement pour le transport des élèves du CO d'Estavayer. Ces aménagements sont également prévus en vue d'une future collaboration avec les TPF pour les transports scolaires de la commune voir pour desservir la population du village de Granges-de-Vesin.

3.2 Construction de conduites d'eau potable – CHF 540'000.-

Il s'agit des travaux de raccordement au réseau communal d'eau potable du site des Favresses à Montet pour un montant de CHF 290'000.-. Ces travaux seront subventionnés par l'ECAB à hauteur de 15%.

Il est également prévu un montant de CHF 190'000.- pour le bouclage du réseau communal d'eau potable dans le quartier des Rittes à Montet.

Enfin, un montant de CHF 60'000.- est nécessaire pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau potable dans le secteur de la route communale d'accès à l'école de Montet. Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt annuel estimé de 1.5%, (CHF 8'100.-/an) avec amortissement annuel de 4% (CHF 21'600.-/an). La subvention ECAB accordée pour les travaux de raccordement du site des Favresses se montera à Fr. 43'500.-. La taxe de raccordement à encaisser s'élèvera à environ Fr. 82'000.-.

3.3 Construction de canalisations eaux usées et eaux claires – CHF 900'000.-

Dans le cadre des travaux de réfection de la route cantonale qui seront entrepris par le canton en 2018 sur la route de Vesin à Montet, il est envisagé de séparer les eaux usées et les eaux claires dans ce secteur selon le plan général d'évacuation des eaux de la commune pour un montant de Fr. 640'000.-.

Il est également prévu la construction de canalisations eaux usées et eaux claires dans le secteur de la route communale d'accès à l'école de Montet pour un montant de Fr. 260'000.-.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt annuel estimé de 1.5% (CHF 13'500.-/an) avec amortissement annuel de 4% (CHF 36'000.-/an).

3.4 Achat de terrain à Granges-de-Vesin – CHF 670'000.-

Il s'agit de l'acquisition de la parcelle n° 737 à Granges-de-Vesin, d'une surface de 3'033 m², qui va dans la continuité de l'achat de la parcelle voisine qui a eu lieu en septembre dernier. Elle permettra à la commune d'avoir la maîtrise du développement futur dans ce secteur.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt annuel estimé de 1.5% (CHF 10'050.-/an) avec amortissement annuel de 1% (CHF 6'700.-/an).

Monsieur Hubert Pidoux indique que son recours portait principalement sur cette dépense car il considère que le montant de cet investissement est conséquent vu l'état des bâtiments existants. Il relève qu'on ne sait pas ce qui va se passer sur cette parcelle et estime que le Conseil communal devait présenter un plan de sa vision future pour ce terrain. Il précise encore que les objets d'investissement doivent être votés séparément.

Monsieur le Président répond que cette acquisition va dans la continuité de l'achat de la parcelle voisine en vue de maîtriser le développement de ce secteur. L'idée est de mandater un bureau pour faire un projet global sur l'ensemble des deux parcelles. Il indique que les objets d'investissement sont toujours votés séparément.

3.5 Crédit d'étude pour la rénovation de la salle d'Aumont – CHF 40'000.-

Vu l'état de certaines parties du bâtiment, ce crédit permettra d'élaborer un projet d'assainissement de la salle notamment au niveau du chauffage et de l'isolation des façades et de la toiture.

Cette dépense sera couverte par les recettes courantes avec amortissement annuel de 15% (CHF 6'000.-/an).

3.6 Achat de mobilier – CHF 75'000.-

Il s'agit du remplacement du mobilier de la salle d'Aumont soit environ 500 chaises et 80 tables.

Cette dépense sera couverte par les recettes courantes avec amortissement annuel de 15% (CHF 11'250.-/an).

3.7 Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 30 avril 2018 pour examiner les crédits d'investissement 2018. Elle précise que le montant total des investissements s'élève à CHF 2'275'000.-. Elle donne connaissance des charges annuelles qui les toucheront (intérêts et amortissements). Elle considère les charges financières supportables et reconnaît tous les investissements nécessaires et utiles. Elle demande donc aux citoyens de les approuver tels que présentés.

3.8 Approbation

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements d'un montant total de CHF 2'275'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Création de deux arrêts de bus pour les transports publics à Aumont et Granges-de-Vesin – CHF 50'000.- / 72 oui
- Construction de conduites d'eau potable – CHF 540'000.- / 72 oui
- Construction de canalisations eaux usées et eaux claires – CHF 900'000.- / 72 oui
- Achat de terrain – CHF 670'000.- / 70 oui – 2 non
- Crédit d'étude pour la rénovation de la salle d'Aumont – CHF 40'000.- / 72 oui
- Achat de mobilier – CHF 75'000.- / 72 oui

4. Approbation du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

L'introduction de la banque de données AMICUS en 2016 a entraîné des adaptations qui nécessitent l'adoption d'un nouveau règlement communal. Le projet de règlement, présenté ci-dessous, a été réalisé sur la base du règlement cantonal type et en collaboration avec le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAVV). Ce règlement fixe les obligations du détenteur et les compétences de la commune en termes de police des chiens.

Monsieur le Président donne connaissance des principales modifications par rapport à l'ancien règlement.

Madame Julia Magnin demande pourquoi la taxe annuelle passe de CHF 50.-/chien à CHF 100.-/chien dans le nouveau règlement.

Monsieur le Président répond que cette augmentation est liée au travail conséquent nécessaire à la gestion de ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée approuve, par 70 oui contre 1 non et 1 abstention, le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens.

5. Approbation du règlement scolaire

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire au 1^{er} août 2015 et de son règlement d'exécution au 1^{er} août 2016, un délai au 1^{er} août 2018 a été accordé aux communes pour l'adaptation de leur règlement scolaire.

Le projet de règlement présenté a été réalisé sur la base du règlement cantonal type et en collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

Monsieur le Président donne connaissance des principales modifications qui ont été apportées à ce règlement.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le règlement scolaire.

6. Modification des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye, présentation et adoption

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire au 1^{er} août 2015 et de son règlement d'exécution au 1^{er} août 2016, il a été nécessaire de réviser les statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye.

Ces modifications statutaires ont été adoptées par l'assemblée des délégués du 15 mars 2018. Comme elles sont jugées essentielles au sens de l'art. 113 al.1 de la Loi sur les communes (LCo), elles doivent être soumises aux communes membres pour acceptation et recueillir, pour aboutir, l'aval des trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement concernant la modification de ces statuts.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée adopte, à l'unanimité, la modification des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye.

7. Divers

Monsieur le Président informe que les représentants de la Poste ont approché le Conseil communal pour discussion quant à l'avenir de l'Office postal de Montet. Il indique qu'il est prévu sa fermeture à court terme et que deux solutions ont été proposées par la Poste pour compenser sa fermeture soit mise en place d'une filiale postale au sein de l'administration communale ou d'un service à domicile.

Il précise que le Conseil communal n'a pour l'heure pris aucune décision quant à la suite de ce dossier mais que la solution de s'opposer à la fermeture de l'Office postal de Montet ne fera que la repousser.

A plusieurs questions posées concernant l'éventuelle mise en place d'une filiale au sein de l'administration communale, il est répondu que

- La Poste offre une rémunération en fonction des heures d'ouverture (15 heures minimum par semaine étalées sur cinq jours)
- Un réaménagement des locaux sera nécessaire pour garder une certaine confidentialité sans participation financière de la Poste
- Il sera possible de retirer et envoyer des colis, des lettres, effectuer des paiements uniquement par carte de crédit et retirer de l'argent
- Aucune alternative n'est possible à Montet pour le maintien d'une autre filiale que celle de l'administration communale

Plusieurs citoyens trouvent qu'il faut garder ce service de proximité dans la commune et ainsi privilégier l'option de la filiale au sein de l'administration communale.

Monsieur Fabrice Maendly précise que des représentants du Conseil communal se sont rendus dans la filiale de l'administration communale de Grandcour pour se rendre compte de la situation. Le travail hebdomadaire pour le trafic postal s'élève à 4 heures soit un taux d'occupation de 20% sur 20 heures d'ouverture.

Sur demande de l'assemblée, il est décidé de soumettre au vote consultatif la mise en place d'une filiale au sein de l'administration communale. L'assemblée se montre favorable à la mise en place de ce service pour compenser la fermeture prochaine de l'office postal de Montet.

Monsieur le Président indique que le Conseil communal a engagé Monsieur Patrick Buchs en tant qu'employé communal à partir du 1^{er} mai. Il sera en charge de la conciergerie de la salle d'Aumont et de divers travaux liés au service de la voirie en remplacement de Monsieur Christian Progin, démissionnaire.

Monsieur Dany Santos demande comment seront transportés les élèves de Granges-de-Vesin qui fréquenteront le Cycle d'orientation (CO) d'Estavayer dès la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Président précise que les transports seront effectués par les Transports publics fribourgeois (TPF). Les TPF ont opté pour le dédoublement de la ligne 552 par Granges-de-Vesin. Il précise que cette ligne ne sera pas publique mais uniquement pour les élèves du CO (4 trajets journaliers).

Monsieur Dany Santos s'interroge sur l'éventuelle utilisation de cette ligne par les élèves de l'école primaire.

Monsieur le Président répond que des discussions sont en cours avec les TPF à ce sujet.

Monsieur Elian Volery se renseigne sur l'arrivée de la fibre optique dans la commune.

Monsieur le Président précise que la commune n'a aucune nouvelle à ce sujet suite au sondage lancé l'année dernière. Il ajoute qu'une motion a été déposée au Grand Conseil pour que le canton finance cette infrastructure.

Monsieur André Michel demande s'il est possible que les déchets verts (gazon, branches, etc) soient à nouveau entreposés comme auparavant soit sur les sites de Montet et Aumont.

Monsieur Alain Klaus répond que la commune a signé une convention avec RG Récupération concernant la gestion des déchets. Il précise qu'il était impossible de maintenir les deux sites ouverts du moment que ceux-ci n'étaient pas surveillés. Il ajoute encore que RG Récupération va améliorer son site à ce sujet.

Madame Sandra Volery indique qu'une déchetterie mobile est proposée aux habitants du village de Murist.

Monsieur Alain Klaus informe que la mise en place de cette alternative est trop coûteuse.

Monsieur Clément Leu revient sur le dossier du chemin piétonnier de la Léchère. Il souligne à ce sujet que l'art. 3 du règlement scolaire précise que les élèves qui se rendent à pied à l'école utilisent les chemins balisés. Il constate aussi que le passage de la ligne TPF va augmenter l'insécurité des lieux et demande également ce qu'il en est avec le concept de sécurisation routière.

Monsieur le Président répond que le concept est en attente car compliqué. Il souligne qu'il n'est pas uniquement question du chemin piétonnier mais qu'il s'agit de la globalité du dossier. Il ajoute que le passage des bus TPF n'augmente pas forcément l'insécurité des piétons mais l'améliore selon les chauffeurs de bus des TPF.

Monsieur Clément Leu indique que la complexité du dossier du chemin piétonnier de la Léchère dure depuis 11 ans. Il ajoute qu'il s'agit d'un manquement grave par rapport à la décision du législatif. Il doute de l'amélioration de la sécurité et demande à ce que le dossier soit sérieusement pris en mains.

Monsieur Jean-Claude Volery s'inquiète du passage du bus des TPF dans le village d'Aumont car certains endroits sont étroits et dangereux.

Monsieur le Président rappelle qu'un test a été effectué avec un bus articulé et qu'il n'y a aucun souci au niveau de la sécurité. Il ne s'agira que de quelques passages journaliers.

Monsieur Serge Volery indique qu'il faudrait installer un miroir à la sortie de la route communale de la Matéran sur la route cantonale car celle-ci est dangereuse.

Monsieur Jean-Claude Volery ajoute qu'à cet endroit le passage pour piétons n'est pas légal.

Monsieur Jean Juon indique à ce sujet qu'un projet est en cours pour améliorer la sortie sur la route cantonale de même pour sécuriser le passage pour piétons. Il ajoute que le concept de limitation de vitesse à 30km/h dans le village d'Aumont n'a pas été accepté par le canton de même le traçage de ligne jaune en bordure de route.

A la question de Monsieur Patrick Maendly concernant le dégorgement du drainage en direction du restoroute, il est répondu que la commune n'est pas intervenue à ce sujet.

Monsieur Marcel Waeber fait remarquer que des véhicules sont régulièrement stationnés sur la place de la grande salle de Montet et empêchent l'accès au compacteur.

Monsieur Hubert Pidoux demande si le crédit d'étude voté par l'assemblée pour la sécurisation routière a été utilisé.

Monsieur le Président répond que ce crédit est encore ouvert mais non utilisé.

Monsieur Hubert Pidoux se renseigne sur le chemin piétonnier de la Léchère qui à ce jour n'est toujours pas réalisé.

Monsieur le Président répond que celui-ci est toujours en suspens mais qu'il va être pris en mains par le Conseil communal.

Madame Christiane Banderet encourage toute la population à participer à la fête villageoise de Frasses qui aura lieu les 15-16-17 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invitent à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 21h30.

Le Président

Le Secrétaire

C. Péclard

D. Fasel